



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. BERTHOME Jean-Pierre, Mme COLL Adeline, adjoints

Mmes JACQUOT Bernadette – HELLER Brigitte - URBAN Isabelle – NOLL Nathalie – M. COLVIS Arnaud – Mmes BERTONI Angelina – DUMOULIN Vanessa – RABY Séverine, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. GARDEREAU Olivier donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – M. FUCHS Hervé donne procuration à Mme DUMOULIN Vanessa – M. HUMBEL Michel

Mme DUMOULIN Vanessa est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 06.12.2021

1. Affaire domaniale –
 - a. Déclarations d'intention d'aliéner
 - b. Révision des loyers communaux
2. Acquisition des cellules ex-CC2S – Annule la délibération n°2021-039 du 14/06/2021
3. CCSMS - Révision de l'attribution de compensation
4. Travaux
 - a. Programme 2022
 - b. Extension du réseau électrique pour le permis Intermarché
5. Demande de subventions AMISSUR
6. Affaire personnel – Avancement de grade Adjoint technique
7. Subventions aux associations
 - a. Subventions de fonctionnement pour l'année 2022
 - b. Subvention exceptionnelle pour le Souvenir Français
8. Vote des taux d'imposition pour 2022
9. Budget annexe Lotissement
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021
 - b. Budget Primitif 2022
10. Budget annexe Photovoltaïque
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021
 - b. Budget primitif 2022
11. Budget annexe Périscolaire
 - a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021
 - b. Budget primitif 2022

12. Budget général
 a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021
 b. Budget primitif 2022
13. Divers



Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

1. Affaire domaniale –
a. Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
08/12/2021	Mme KOETHER Monique	Immeuble non bâti cadastré section 26 n° 16 avec 49 a 20 ca	Derrière les Hauts Jardins	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
07/01/2022	M. RIQUET Jean-Pierre	Immeuble bâti cadastré section 02 n°216, 485/215 avec 280 m ²	18, rue Dr Marchal	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
07/01/2022	Mme HELVIG Marie- Gabrielle	Immeuble bâti cadastré section 11 n° 94/25, 95/25 avec 19 a 27 ca	13, rue Général de Gaulle	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
11/03/2022	Mme MARCHAL Michèle	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 108 et 128 avec 55 a	138, rue Général Leclerc	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
14/03/2022	M. ROGER Paul	Immeuble bâti cadastré section 11 n° 174 et 176 avec 260 m ²	9, rue Général de Gaulle	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption

b. Révision des loyers communaux

Le Maire informe le conseil municipal que chaque année à la date d'anniversaire des contrats de locations, il y a une révision des loyers, avec l'indice de référence par l'INSEE.

Le dernier indice connu à ce jour est le 4ème trimestre 2021 soit une augmentation de 1,61 %.

Le Maire propose au conseil municipal de geler exceptionnellement les révisions des loyers pour cette année. En effet, au vu du contexte actuel où les prix flambent dans tous les domaines, il ne souhaite pas pénaliser les locataires avec une forte augmentation des loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas réviser le prix des loyers qui sont susceptibles d'être à la hausse pour cette année 2022.

2. Acquisition des cellules ex-CC2S – Annule la délibération n°2021-039 du 14/06/2021

Le 16/08/2013, la Communauté de Communes des Deux Sarres signait un contrat de location avec la commune de LORQUIN pour la location de la moitié des hangars de son

siège situé au 44 rue du Général de Gaulle afin accueillir l'association Sporting Club de Lutte.

En date du 14/06/2021, la commune avait délibéré pour acquérir l'ensemble des hangars ainsi que la parcelle à côté. L'estimation de cette vente avait été fixée à 88 000,-€ H.T les 588m² pour le bâtiment auxquels s'ajoute le terrain principal de 1 239 m² à 5,-€ le m² soit 6 195,-€ H.T (section 11 parcelle 215) et la parcelle qui jouxte ce bâtiment de 749 m², qui possède une citerne d'incendie de 30 m³, réalisée en 1979.

Conformément à l'avis émis par les Services des Domaines, cette cession concerne les parcelles 0215 et 0217 de la section 11 pour une surface totale de 27 ares 29 ca. Le prix de vente proposé est de 88 000,-€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération 2021-039 du 14/06/2021 – Acquisition de bâtiments ex-CC2S (cellules)
- **D'APPROUVER** la cession de l'ensemble décrit ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le prix de cession de 88 000,00 € HT ;
- **D'APPROUVER** que la cession se fasse sous forme d'acte administratif, le Maire agissant comme officier public ;
- **DE DONNER POUVOIR** au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette vente.

3. CCSMS – Révision de l'attribution de compensation

Le 17 mars 2022, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour l'évaluation de la révision libre des attributions de compensations (AC).

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté fin 2018 entre la CCSMS et les communes-membres la baisse des dotations des communes constatée en 2018 avait été compensée partiellement par une révision des AC sur un principe de solidarité basé sur le poids de chaque commune dans les AC « base » (fiscalité professionnelle 2016).

En parallèle un fonds concours de fonctionnement avait été mis en place pour l'ensemble des communes. (LORQUIN : 5 758,-€).

La convention pour le versement de ce fonds de concours prenait fin au 31 décembre 2020 et, au vu des incertitudes sur l'évolution des recettes fiscales dans le cadre de la crise sanitaire, en 2021, il a été décidé de ne verser qu'un fonds de ce concours de « compensation » pour les communes contributrices dans le cadre du pacte 2018.

Le volet 1 du nouveau pacte fiscal et financer 2022-2026 prévoit que la CCSMS prenne à sa charge la compensation des baisses de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en lieu et place des communes.

La CLECT a proposé que le prélèvement sur les AC des communes pour cette compensation soit annulé et que les montant soient à nouveau réintégré au montant des AC des communes.

Pour LORQUIN : la réduction d'AC pour financer la compensation de la baisse de la DGF était de - 2 233,- €, ce montant sera réintégré dans le montant total de l'AC soit 25 352,-€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT du 17/03/2022
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer en augmentation soit 25 352 €.

4. Travaux

a. Programme 2022

La commission des travaux s'est réunie le 28 février 2022 et propose les travaux et les achats suivants pour l'année 2022 :

DEPENSES		
c/2131	Cellules (estimation)	115 000.00
c/2151	Extension réseau élect INTERMARCHE	9 300.00
c/2157	Clim (devis : 3 pompes à chaleur)	11 770.00
	Déco Noël (devis)	5 360.04
	Véhicule (estimation)	13 000.00
	Voiries (devis)	47 000.00
	Routes Lotissement (BP Lotiss)	48 000.00
	Etagères bibliothèque (devis)	4 608.00
	Sono portable	500.00
	Miroir signalétique (devis)	857.71
	Tronçonneuse	1 000.00
	Débroussailleuse	1 000.00
	Bacs à fleurs	4 300.00
	Remorque châpiteau (devis)	1 760.40
	Panneau lumineux (devis achat)	12 000.00
	Frigo cantine	5 000.00
	Chaises bureaux (3)	1 000.00
	Ordinateurs	1 500.00
c/231	Friches	160 000.00
	Piste cyclable	50 000.00

b. Extension du réseau électrique pour le permis de construire INTERMARCHE

En date du 20 octobre 2021, Foncière Chabrières (Intermarché) a déposé un permis de construire pour une nouvelle construction. Ce projet consiste au transfert et à l'agrandissement du magasin INTERMARCHE CONTACT. Celui-ci sera implanté sur la parcelle de l'ancien bâtiment « BTM » de l'Hôpital.

Suite à la consultation d'ENEDIS, il y a lieu de réaliser une extension du réseau électrique. Les travaux s'élèvent à 7 648,80 € H.T.

Afin de clôturer le dossier, la Communauté de Communes demande l'avis de la commune sur la prise en charge de cette extension. Le maire propose que la commune prenne cette extension à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge l'extension du réseau électrique pour un montant de 7 648,80€ H.T. Ces travaux sont inscrits au BP 2022.

5. Demande de subvention AMISSUR – Création et sécurisation de trottoirs

Le Maire propose de programmer les travaux pour la création de trottoir Rue Léopold Vallet afin de sécuriser le passage des piétons allant vers le collège.

Un devis a été sollicité par l'entreprise STRUBEL.

Ces travaux rentrent dans le contrat AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) pour d'obtenir une subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de AMISSUR pour la création de trottoir Rue Léopold Vallet.

6. Affaire personnel – Avancement de grade Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022. Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération déterminant les ratios des promus/promouvables,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la création de :

➤ 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35 heures, à compter du 01/04/2022

Par ailleurs, il demande aux membres du conseil municipal de supprimer :

➤ 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 heures, à compter du 31/03/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la modification du tableau des effectifs,

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

7. Subventions aux associations

a. Subventions de fonctionnement pour l'année 2022

La commission des finances s'est réunie le 7 mars 2022, et propose de reconduire les subventions à l'identique de l'année 2021. (voir tableau de subventions)

Le maire informe qu'en date du 17 février, la commune a reçu un courrier de la préfecture de Metz portant sur la nécessité de contrôler le respect du contrat d'engagement républicain à l'égard des associations qui bénéficient de subventions publiques.

Les associations seront informées et recevront le cerfa 12156*06 pour toute demande de subvention auprès de la commune, ainsi qu'une copie du contrat d'engagement républicain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder les subventions présentées ci-dessous.

Associations	BP 2022
SHAL/Sarrebourg	50.00 €
SPA	100.00 €
Conseil de Fabrique	200.00 €
Sous-Total 1	350.00 €
Arboriculteurs	400.00 €
A.P.E.L./Lorquin	400.00 €
Classe verte - Ecole Primaire	1 925.00 €
Amicale de la Gare (Pétanque)	250.00 €
Amicale des S.P.	2 000.00 €
Feu artificie	
Amicale des anciens S.P.	100.00 €
Amicale du Personnel Comm.	150.00 €

Avenir Rugby Club	1 000.00 €
+ Subvention exceptionnelle	
Club de Lutte	1 000.00 €
Diapason Chorale	150.00 €
Donneurs de Sang/Lorquin	450.00 €
Interassociations	850.00 €
Souvenir Français/Lorquin	300.00 €
Sportive Lorquinoise	1 000.00 €
+ Subvention exceptionnelle	
UNC Section Lorquin	400.00 €
Les Sitelles	150.00 €
Sous-Total 2	10 525 €
TOTAL	10 875 €

b. Subvention exceptionnelle pour le Souvenir Français

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle du Souvenir Français concernant une sortie scolaire au Col de la Chapelotte à Celles sur Plaine, le 17 juin 2022 avec la classe CE1/CM2. Le Souvenir Français sollicite une subvention pour la prise en charge du transport en bus soit 210,-€ TTC (devis Voyages SPRENG).

Le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 210,-€ pour la sortie scolaire du 17/06/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 210,-€ concernant le transport en bus pour la sortie scolaire du 17/06/2022 au Col de la Chapelotte à Celles sur Plaine.

8. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. La commission des finances propose de maintenir les taux pour l'année 2022.

Contributions	Bases effectives 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés 2021	Taux votés 2022	PRODUIT
Taxe foncière (bâti)	1 059 509	1 092 000	27,36 %	27,36 %	298 771
Taxe foncière (NB)	36 049	37 200	52,76 %	52,76 %	19 627
Produit attendu					318 398

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux tels que présentés ci-dessus.

9. Budget annexe Lotissement

a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021

Le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	-	0.00
Section d'investissement	- 553 192,43	-	17 116,50	- 536 075,93
TOTAUX	- 553 192,43	-	17 116,50	- 536 075,93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'exercice 2021.

b. Budget Primitif 2022

- Section de fonctionnement : Dépenses : 1 166 076.93 € et Recettes : 1 166 076.93 €
- Section d'investissement : Dépenses : 1 106 075.93 € et Recettes : 1 106 075.93 €

10. Budget annexe Photovoltaïque

a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021

Le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	4 510,91	-	- 1 130,71	3 380,20
Section d'investissement	34 053,27	-	4 864,60	38 917,87
TOTAUX	38 564,18	-	4 191,55	42 298,07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'exercice 2021.

b. Budget primitif 2022

- Section de fonctionnement : Dépenses : 9 430.60 € et Recettes : 9 716.20 €
- Section d'investissement : Dépenses : 1 036.00 € et Recettes : 44 818.47 €

11. Budget annexe Périscolaire

a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021

Le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	8 216,86	-	- 19 210,54	- 10 993,68
TOTAUX	8 216,86	-	- 19 210,54	- 10 993,68

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'exercice 2021.

b. Budget primitif 2022

- Section de fonctionnement : Dépenses : 136 733.68 € et Recettes : 136 733.68 €

12. Budget général

a. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021

Le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	897 202,56	220 728,93	168 288,00	844 761,63
Section d'investissement	- 220 728,93	-	416 381,10	195 652,17
TOTAUX	676 473,63	220 728,93	584 669,10	1 040 413,80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'exercice 2021.

b. Budget primitif 2022

- Section de fonctionnement : Dépenses : 1 145 041,51 € et Recettes : 1 574 381,63 €
- Section d'investissement : Dépenses : 698 400,- € et Recettes : 698 400,- €

13. Divers

- Elections présidentielles du 10 et 24 avril – Tenue des scrutins
- Travaux rugby
- Affaire FIKUART
- Réunion à programmer suite à la pétition du stationnement et de la circulation Rue Général Leclerc, le 25/04 à 20h à la SDF

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 00.